



Succession en cascade après décès de la grand-mère puis du père

Par **Yannick_77**, le **22/07/2016** à **13:23**

Bonjour,

Ma grand mère est décédée il y'a deux mois et mon père il y'a 10 jours.
Ma grand mère étant propriétaire de plusieurs biens immobiliers, mais mon père étant endetté, je me pose plusieurs questions (sachant que la succession de mon père doit être réglée avant celle de ma grand mère)

Est-il possible de ne pas accepter l'héritage de mon père mais de prétendre a celui de ma grand-mère (ça m'etonnerais mais bon, sait-on jamais ?)

Dois-je régler les dettes de mon père avant de pouvoir bénéficier de l'héritage de ma grand-mère ?

Et enfin puis je régler les dettes de mon père avec l'héritage que je doit toucher de ma grand mère ?

Je vous remercie d'avance de vos réponses.

Cordialement

Par **janus2fr**, le **22/07/2016** à **15:34**

[citation]sachant que la succession de mon père doit être réglée avant celle de ma grand mère[/citation]

Bonjour,

Pourquoi dites-vous cela ?

Les successions sont traitées dans l'ordre chronologique.

Par **Yannick_77**, le **22/07/2016** à **17:49**

C'est ce que la secrétaire du notaire nous a dit en prenant le rdv... Si l'héritage de la grand mère est réglé avant, alors cela parait plus simple effectivement.

Par **janus2fr**, le **22/07/2016** à **19:30**

[citation]Si l'héritage de la grand mère est réglé avant, alors cela parait plus simple effectivement.[/citation]

C'est effectivement ce qui doit être fait ! Il faut faire la succession de votre grand-mère comme si votre père était encore vivant, puis ensuite sa propre succession.

Par **Yannick_77**, le **22/07/2016** à **19:35**

Très bien, je vous remercie d'avoir pris le temps de me répondre.